



Système de gestion des décisions
des instances

Recommandation

Numéro de dossier : 1140524002	
Unité administrative responsable	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet	Plan stratégique de développement durable
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 d cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise par la loi.

Il est recommandé :

1. d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
2. de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la loi.

-- Signé par Marc BLANCHET/MONTREAL le 2014-06-02 09:41:46, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe -
Développement

Numéro de dossier : 1140524002